

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection: Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la Loi sur les services à la petite enfance, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'

établissement.					
Nom de l'exploitant	Numéro de	Numéro de permis		Date d'inspection	
Jennifer Lagacé	2002238		Le 16 octo	Le 16 octobre 2023	
Nom de l'établissement			Numéro de téléphone		
Garderie des Apprentis-Sages			(506) 790-5596		
Adresse			1		
8 Boucher Street Campbellton NB E3N 2P1					
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du	Titre du poste		
Mona Martin		Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		èglement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux					
Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection Le ratio est maintenu lors de la visite. Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une Le permis, les inspections, la routine et les procédures dans l'établissement. Des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas	e façon positi d'évacuation	ive et resp sont affich	nés dans un endro	oit bien en vue	

- Les activités quotidiennes comprennent des programmations délibérément planifiées et documentées.
- Observations:

Nourrisson: L'éducatrice est allée prendre une marche avec le nourrisson et la sieste.

Groupe mixe: Pendant la visite les enfants s'amusent à l'extérieur. L'éducatrice donne le choix aux enfants. L' accueil du parent.

- Discussions avec l'éducatrice concernant les rapports d'inspection de surveillance, la sieste et la documentation et la planification.

original signé par Mona Martin	Le 16 octobre 2023	
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date	
original signé par Renée-Claude Lagacé	Le 16 octobre 2023	
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	_